

Communiqué de presse
Boulogne, le 19 juin 2009

**COMMUNIQUÉ DE MISE À DISPOSITION DU PROSPECTUS
AYANT REÇU LE VISA N° 09-195 DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier et de son Règlement Général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n° 09-195 en date du 19 juin 2009 sur le prospectus relatif à l'opération de consolidation financière soumise à l'Assemblée Générale du 30 juin 2009. Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais auprès d'ANOVO, 31 rue des Peupliers, 92100 Boulogne-Billancourt ainsi que sur les sites Internet d'ANOVO (www.anovo.fr et www.anovo-ag.fr) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org)

Vous trouverez ci-après le résumé de la note d'opération.

A propos d'ANOVO : Avec un Chiffre d'Affaires de 350 M€ et 5.700 collaborateurs (2007/2008), ANOVO est leader paneuropéen du service après-vente des technologies numériques dans le cadre de l'offre Triple Play des grands Opérateurs des Télécommunications et du Multimédia (Voix/Données/Images). ANOVO dispose ainsi de 20 Centres d'Excellence Européens, gérant des volumes importants de produits avec un niveau de qualité reconnu. Pour plus d'informations, visitez notre site www.anovo.fr.

Compartiment C d'Euronext Paris - ISIN FR0010698217 (actions regroupées)
ISIN : FR0004152593 (actions non regroupées), FR0000181174 (obligations convertibles OCEANE)
Bloomberg : NOVO FP, Reuters : ANOV.LN

ANOVO
Myriam SEGURA
Directeur Financier
Tél : 01 58 17 00 82
msegura@anovo.com

ANOVO
Marc THOUMYRE
Responsable Communication
Tél : 01 58 17 00 88
mthoumyre@anovo.com

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

(visa n° 09-195 de l'Autorité des marchés financiers en date du 19 juin 2009)

Avertissement au lecteur

Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus.

Principales modifications apportées à la Note d'Opération

Les principales modifications apportées aux opérations décrites dans la Note d'Opération sont les suivantes :

- cession par les cinq principaux managers de la Société des actions qu'ils détenaient dans Genesis Partners, à un prix unitaire égal à la valeur nominale de l'action, soit 10 €, égal au prix unitaire d'acquisition desdites actions par lesdits managers, ceux-ci n'ayant donc pas réalisé le moindre profit au titre de cet investissement, Genesis Partners étant désormais détenu à 99,49 % par Saint Germain Participations ;
- allongement de la période d'exercice des BSA-1 (tels que définis ci-après), celle-ci passant de un mois à trois mois ;
- abaissement du prix d'exercice des BSA-1, celui-ci passant de 1,20 € pour une action nouvelle à 0,80 € pour une action nouvelle.

A. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

Dénomination sociale

ANOVO

Nationalité

ANOVO est une société de droit français dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Paris (ISIN : FR0010698217).

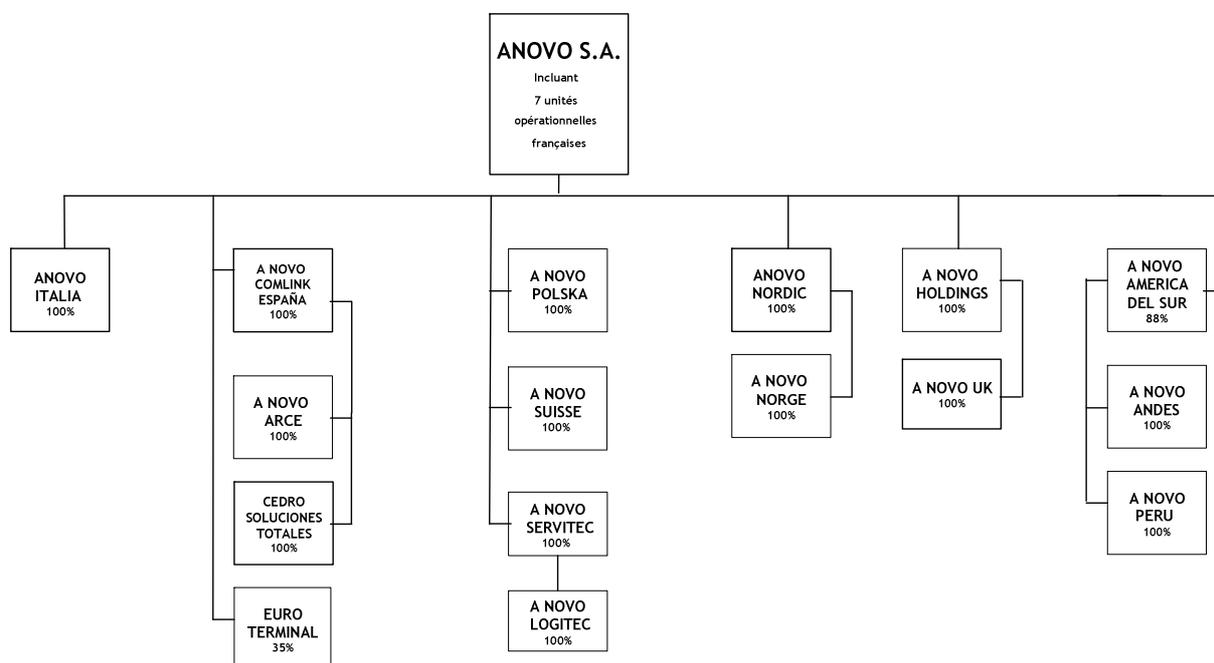
Secteur et aperçu des activités

ANOVO est un leader paneuropéen de la maintenance et du service après-vente des technologies numériques de Télécommunication et Multimédia.

ANOVO a organisé ses opérations en deux Domaines d'Activité Stratégiques (« DAS ») : le DAS Telco recouvrant les téléphones portables et autres *Smart Phones* et le DAS Multimédia regroupant les activités liées aux PC, moniteurs et autres écrans plats, décodeurs et autres accès aux réseaux.

La présentation de l'information sectorielle a été modifiée à l'occasion de l'arrêté des comptes intermédiaires consolidés au 31 mars 2009.

Organigramme du Groupe



Principaux agrégats comptables - données financières sélectionnées (normes IFRS)

Les comptes intermédiaires consolidés au 31 mars 2009 ont fait l'objet d'un examen limité de la part des commissaires aux comptes.

Comptes consolidés	31 mars 2009** (6 mois)	30 septembre 2008**	30 septembre 2007 retraité*	30 septembre 2007**	30 septembre 2006 retraité*	30 septembre 2006**
Chiffre d'affaires	190,2	349,7	299,3	316,9	256,7	293,8
Résultat opérationnel avant dépréciation des écarts d'acquisition et résultat sur cessions de participations	7,3	11,5	10,3	9,2	7,8	6,2
Résultat financier	(0,3)	(10,2)	(5,5)	(5,8)	(4,4)	(4,7)
Résultat des activités abandonnées	-	(8,8)	(4,0)	(2,6)	(1,8)	-
Résultat net consolidé	4,9	(16,6)	1,6	1,6	0,5	0,5

* Retraité de Anovo Americas en résultat des activités abandonnées

** Tel que publié

Bilan consolidé	31 mars 2009* (6 mois)	30 septembre 2008*	30 septembre 2007*	30 septembre 2006*
Actif non courant et actifs destinés à être cédés	120,2	119,9	120,1	122,1
Actif courant	109,0	109,7	112,3	111,7
Capitaux propres (part du Groupe)	45,7	44,2	61,4	60,4
Passifs non courants	58,5	63,6	60,8	70,1
Passifs courants	124,7	121,6	109,9	102,9
Total bilan	229,2	229,6	232,4	233,8

* Tel que publié

Tableau synthétique des capitaux propres et de l'endettement (normes IFRS) au 31 mars 2009

(en millions d'euros)	avant Opération	après Opération*
Dettes courantes	124,7	118,7
Dettes non courantes	58,5	49,5
Capitaux propres du Groupe**	45,7	60,7

* Hors prise en compte de l'exercice des BSA ou des effets de l'Opération sur le besoin en fonds de roulement

** Inclus le résultat de la période

En cas de réalisation de l'Opération, les ratios financiers que doit respecter la Société aux termes de son crédit senior seront adaptés à l'activité prévisionnelle du Groupe et à son endettement (ratios variables recalculés en fonction de la durée de l'emprunt restant à courir et du montant des échéances).

La Société n'a pas de dettes indirectes ou conditionnelles.

Analyse de l'endettement financier net au 31 mars 2009

(en millions d'euros)	avant Opération	après Opération*
Liquidités	8,3	8,3
Dettes financières courantes	35,9	29,9
Endettement financier net courant	27,6	21,6
Dettes financières non courantes	47,4	38,4
Endettement financier net	75,0	60,0

* Hors prise en compte de l'exercice des BSA ou des effets de l'Opération sur le besoin en fonds de roulement

Résumé des facteurs de risques

- en matière financière, les risques sont particulièrement le risque de liquidité impliquant un risque de continuité de l'activité à échéance fin septembre 2009 en cas de non réalisation de l'Opération, ainsi que les risques de taux, de change et de contrepartie lié au recouvrement des créances clients (parmi les dix premiers clients du Groupe, représentant 60 % du chiffre d'affaires, certains sont plus particulièrement affectés par la crise économique et financière actuelle et ont récemment annoncé des pertes significatives) ; étant précisé que le rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle au 31 mars 2009 reproduit dans l'actualisation du Document de Référence contient trois observations qui attirent l'attention sur (i) la note préliminaire de l'annexe précisant que les comptes sociaux et les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2008 n'ont pas encore été approuvés, (ii) la note 2.1 de l'annexe qui expose les modifications apportées dans la présentation de l'information sectorielle et du compte de résultat consolidé et (iii) la note 7.3.5 de l'annexe qui expose les informations relatives à la restructuration financière en cours et leurs conséquences sur le risque de liquidité du Groupe ;
- les risques liés aux opérations décrites dans la Note d'Opération et la note complémentaire, à savoir l'augmentation de capital réservée au bénéfice de Genesis Partners (l'« **Augmentation de Capital Réservée** ») et l'attribution gratuite aux actionnaires de bons de souscription d'actions (les « **BSA** » et, ensemble avec l'Augmentation de Capital Réservée, l'« **Opération** ») sont la dilution potentielle des actionnaires existants, ainsi que les contestations éventuelles de l'Opération par des actionnaires et les effets du regroupement mis en œuvre le 29 décembre 2008 ;
- les risques liés à l'activité de la Société et à son exploitation sont relatifs à la concurrence, à la stratégie des clients, à la concentration du portefeuille client, aux risques contractuels, industriels et informatiques ainsi que ceux liés au processus de facturation.

Évolution récente de la situation financière et perspectives

Les restructurations passées et les efforts de productivité réalisés, couplés au déploiement des offres à valeur ajoutée, ont eu un impact favorable sur l'activité et les résultats du premier semestre. Le Groupe est aujourd'hui bien positionné sur différents marchés et continue à déployer sa stratégie auprès des opérateurs, distributeurs et constructeurs avec des parts de marché significatives. L'Opération annoncée a permis de rassurer temporairement (dans l'attente du vote de l'Assemblée générale) les clients et fournisseurs inquiets des répercussions de la crise financière sur le Groupe et ses activités.

La Société continue de faire face à une dégradation de son fonds de roulement consécutive à un bilan déséquilibré, ayant entraîné, outre l'impossibilité de recourir à des refinancements en crédit-bail, le retrait de lignes de crédit court terme, la résiliation des positions de certains assureurs-crédits et les restrictions posées par les banquiers locaux de certaines filiales à la remontée d'avance de trésorerie à la Société (en

application de la convention de trésorerie en vigueur au sein du Groupe) compte tenu de son endettement, rendant le financement de la Société difficile dans le contexte financier actuel.

Dans le contexte actuel de crise économique et financière, le Groupe reste prudent mais confirme pour l'exercice en cours ses objectifs de chiffre d'affaires supérieur à 375 millions € et de résultat opérationnel supérieur à 12,5 millions €. Si l'Opération proposée au vote des actionnaires n'était pas approuvée le 30 juin prochain, les difficultés financières qui en découleraient pour le Groupe seraient susceptibles d'avoir un impact défavorable sur le niveau d'activité du second semestre et de remettre en question l'atteinte des objectifs fixés pour l'exercice 2008-09.

Déclaration sur le fonds de roulement

La Société ne dispose pas d'un fonds de roulement net consolidé suffisant au regard de l'échéance de 8,4 millions € (hors intérêts) de septembre 2009 de sa dette restructurée. En effet, après paiement de cette échéance, à fin septembre 2009, alors même que la trésorerie du Groupe serait de 6 millions, celle de la Société serait négative à hauteur de 2,1 millions € ne permettant pas d'assurer l'exploitation courante.

L'impossibilité pour ANOVO d'honorer cette échéance entraînerait la nécessité de renégocier à nouveau avec les créanciers de la Société, lesquels pourraient avoir la possibilité de faire valoir les clauses d'exigibilité anticipée prévues dans les contrats de prêts et d'exercer les garanties détenues sur les titres des filiales.

Le rachat, par Genesis Partners, d'une partie de la dette restructurée (soit 15 millions €) et la proposition à l'Assemblée générale de son incorporation au capital ainsi que le rééchelonnement, en cas d'approbation de l'Augmentation de Capital Réservée, sur six ans de la dette résiduelle (soit 26,7 millions €) permettent d'assurer la pérennité de l'entreprise.

Si l'Opération n'est pas approuvée, il sera impératif de restaurer le bilan du Groupe sans délai (et ainsi de ramener le ratio *gearing* au-dessous de 1) pour préserver l'activité, compte tenu des pressions exercées par les principaux clients et fournisseurs du Groupe, qui font preuve d'une particulière vigilance quant au choix des prestataires auxquels ils confient leur propre service client, et alignent leur décision sur les recommandations de leurs assureurs crédit. Aujourd'hui, bien qu'aucun client ne nous ait notifié le retrait des prestations qui nous sont confiées, nombre d'entre eux sont en attente du succès de l'Opération proposée par le Conseil qui assurera la pérennité du Groupe.

A l'issue de l'Augmentation de Capital Réservée, la Société atteste que son fonds de roulement sera suffisant au regard de ses besoins estimés et obligations des douze prochains mois.

B. Informations concernant l'Opération

But et contexte

En dépit de résultats opérationnels encourageants confirmant la solidité de l'activité de la Société, ANOVO fait face à de graves difficultés de trésorerie dans le contexte de crise financière en raison de sa dette héritée de la gestion passée. Ces difficultés l'ont ainsi contrainte à solliciter à nouveau la désignation

¹ A taux de change identique à l'exercice 2007/2008.

² Avant dépréciation des écarts d'acquisition.

d'un mandataire ad hoc en septembre 2008 auprès du Président du Tribunal de commerce de Beauvais aux fins d'entamer des négociations avec les créanciers de sa dette senior, précédemment restructurée sous l'égide de ce mandataire en 2002.

Dans le cadre des négociations intervenues sous l'égide du mandataire ad hoc, les demandes tendant à l'abandon d'une partie des créances par les créanciers, au rachat d'une partie des créances par la Société ou à la conversion d'une partie des créances en titres donnant accès au capital n'ont pas été considérées favorablement par les créanciers. Le bilan ne pouvait donc pas être assaini sans une intervention extérieure.

Ainsi, et à la demande des créanciers de la Société, des investisseurs ont été approchés et seuls deux d'entre eux ont envisagé la reprise de la totalité de la dette restructurée (moyennant un prix décoté égal à 15 % ou 30 % de sa valeur nominale) pour l'incorporer au capital. Cette reprise totale de la dette avec décote n'a pas été acceptée par les créanciers. Cette proposition était par ailleurs extrêmement dilutive pour les actionnaires actuels.

Courant novembre 2008, deux créanciers ont alors indiqué être prêts, en fonction de leur propre stratégie et de l'appréhension de leurs risques, à céder leurs créances d'un total de 15 millions € (soit 36 % de l'encours résiduel) à un prix décoté de 70 %, à la condition que la cession soit réalisée avant le 20 décembre 2008.

Les autres créanciers (dont RBS, principal créancier de la Société) ne se sont pas opposés à de telles cessions pour autant que l'incorporation au capital de la totalité des créances ainsi cédées soit proposée à l'Assemblée générale de la Société, de sorte à renforcer la structure du bilan en allégeant le service de la dette. Sous réserve de cette incorporation au capital, ils ont ainsi accepté la réduction de la prochaine échéance de 8,4 millions € de septembre 2009 à 2 millions €, ainsi que le rééchelonnement de leurs créances de 26,7 millions € (soit 64 % de l'encours résiduel) jusqu'en 2014 à des conditions de rémunération similaires. Ces décisions ont été prises par les créanciers sur la base d'une étude réalisée sur la Société par le cabinet de conseil BAIN et d'une revue des prévisions d'activité et de trésorerie par E&Y Advisory.

Dans ce contexte, un investisseur privé, Saint Germain Participations, a accepté de financer le rachat des créances dans les conditions proposées sans avoir l'assurance de l'incorporation au capital d'ANOVO des créances ainsi rachetées, sous condition qu'un FCPE, ouvert à l'ensemble des salariés d'ANOVO, soit mis en place dans les meilleurs délais par la Société. Un tel FCPE sera opérationnel dans les mois à venir, la Société souhaitant associer les salariés du Groupe au capital de l'entreprise avec un objectif de détention par les salariés de 5 à 10 % du capital à horizon 5 ans.

Après autorisation du Conseil d'administration de la Société, Genesis Partners, société au capital de 500.000 € alors détenu à parité entre Saint Germain Participations et les cinq principaux managers du Groupe impliqués à la demande de Saint Germain Participations, a ainsi racheté définitivement le 19 décembre 2008 des créances d'une valeur nominale de 15 millions € à un prix égal à 4,5 millions €, soit une décote de 70 %. Ce rachat a notamment été financé par une avance en compte courant de 4 millions € de Saint Germain Participations. Genesis Partners, du capital de laquelle les cinq principaux managers de la Société, répondant aux préoccupations des actionnaires de la Société, sont sortis avec l'accord de Saint Germain Participations, détient à ce jour une créance de 15 millions € sur la Société sur un encours résiduel total de la dette restructurée de 41,7 millions € au 31 mars 2009. Cet encours se réduit de plus d'un tiers à 26,7 millions € et rééchelonné sur six années si les actionnaires approuvent l'Augmentation de Capital Réservée.

Parallèlement, afin d'associer les actionnaires actuels, le Conseil d'administration a décidé de leur attribuer gratuitement des BSA dont les conditions d'émission ont été améliorées à trois reprises par le Conseil d'administration dans l'intérêt des actionnaires. La note complémentaire rétablit en outre l'équivalence d'information entre les investisseurs.

Ces restructurations, négociées sous l'égide du mandataire ad hoc, permettront à ANOVO d'obtenir une structure de financement adaptée à son activité, d'améliorer son ratio *gearing*, de sécuriser la trésorerie du Groupe et de le doter d'un actionnaire de référence pour accompagner sa croissance sur le long terme.

La réalisation de l'Opération demeure soumise à l'Assemblée générale, étant précisé que Monsieur Jean Berger de la Villardière, qui détient environ 12 % du capital de la Société, a déclaré soutenir l'Opération. Des résolutions ont par ailleurs été présentées par AEBI Holding, soutenues par un concert représentant 15,11 % du capital de la Société, tendant à la nomination de six personnes au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration de la Société n'a pas agréé ces résolutions.

Modalités de l'Opération

Les modalités présentées ci-après tiennent compte de (i) la mise en œuvre des opérations de regroupement des actions intervenue le 29 décembre 2008 sur la base d'une action nouvelle pour vingt actions anciennes, et (ii) la réalisation de la réduction du capital social soumise au vote de la prochaine Assemblée générale.

Caractéristiques des actions émises dans le cadre de l'Augmentation de Capital Réservée

Nombre d'actions nouvelles à émettre	6.250.000 actions nouvelles de 0,80 € de valeur nominale chacune.
Pourcentage en capital et en droits de vote que représentent les actions nouvelles	47,80 % du capital social et 47,72 % des droits de vote.
Provenance des actions nouvelles	Augmentation de capital réservée souscrite par compensation d'une créance détenue par Genesis Partners sur la Société.
Prix de souscription	2,40 € par action nouvelle.
Date de jouissance	Jouissance courante.
Cotation	A compter du 24 juillet 2009 sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0010698217.
Produit brut de l'émission	15.000.000 € par compensation de créances.
Dernier cours de bourse de l'action ANOVO	5,24 € au 18 juin 2009.

Caractéristiques des BSA

Nombre de BSA à émettre et quotité d'attribution	Un maximum de (i) 144.149.560 BSA dits « BSA-1 », (ii) 72.074.780 BSA dits « BSA-2 » et (iii) 57.659.820 BSA dits « BSA-3 » attribués gratuitement à tous les actionnaires le 21 juillet 2009, à raison de 20 BSA-1, 10 BSA-2 et 8 BSA-3 pour 1 action détenue.
Cotation des BSA.....	A compter du 22 juillet 2009 sur le compartiment C d'Euronext Paris sous les codes ISIN FR0010722108 s'agissant des BSA-1, FR0010722140 s'agissant des BSA-2 et FR0010722231 s'agissant des BSA-3.
Parité d'exercice des BSA	20 BSA de chaque série permettront de souscrire à 1 action nouvelle.
Prix d'exercice des BSA	0,80 € pour 20 BSA-1 donnant droit à 1 action nouvelle. 1,60 € pour 20 BSA-2 donnant droit à 1 action nouvelle. 2,40 € pour 20 BSA-3 donnant droit à 1 action nouvelle.
Produit brut en cas d'exercice de la totalité des BSA	5.765.982,40 € pour les BSA-1. 5.765.982,40 € pour les BSA-2. 6.919.178,40 € pour les BSA-3.
Période d'exercice des BSA.....	Du 23 juillet 2009 au 22 octobre 2009 inclus pour les BSA-1. Du 23 octobre 2009 au 22 octobre 2010 inclus pour les BSA-2. Du 23 octobre 2010 au 22 octobre 2011 inclus pour les BSA-3.
Date de jouissance des actions souscrites sur exercice des BSA.....	Jouissance courante.
Cotation des actions souscrites sur exercice des BSA.....	Les actions souscrites sur exercice des BSA feront l'objet de demandes périodiques d'admission sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0010698217.

C. Dilution et répartition du capital³

Incidence de l'Opération sur les capitaux propres au 31 mars 2009 (inclus le résultat de la période)

	Avant opération	Après émission réservée de 6.250.000 actions nouvelles	Après émission réservée et exercice de 100% des BSA-1	Après émission réservée et exercice de 100% des BSA-1 et des BSA-2	Après émission réservée et exercice de 100% des BSA-1, BSA-2 et BSA-3
Capitaux propres consolidés part du groupe (en milliers d'euros)	45 677,00	60 677,00	66 138,34	71 599,68	78 153,29
Capital social (en milliers d'euros)	5 461,34	10 461,34	15 922,68	18 653,35	20 837,89
Primes, réserves, résultats accumulés et actions propres (en milliers d'euros)	40 215,66	50 215,66	50 215,66	52 946,33	57 315,40
Nombre d'actions existantes	6 826 675	13 076 675	19 903 350	23 316 687	26 047 357
Capitaux propres par action (en euros)	6,69	4,64	3,32	3,07	3,00

Évolution de la répartition du capital avant et après l'Opération

Actionnaires	Avant opération		Après émission réservée de 6.250.000 actions nouvelles		Après émission réservée et exercice de 100% des BSA-1		Après émission réservée et exercice de 100% des BSA-1 et des BSA-2		Après émission réservée et exercice de 100% des BSA-1, BSA-2 et BSA-3	
	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote
Genesis Partners	-	-	6 250 000	125 000 000	6 250 000	125 000 000	6 250 000	125 000 000	6 250 000	125 000 000
Flottant	6 826 675	136 945 886	6 826 675	136 945 886	13 653 350	273 479 386	17 066 687	341 746 126	19 797 357	396 359 526
Total	6 826 675	136 945 886	13 076 675	261 945 886	19 903 350	398 479 386	23 316 687	466 746 126	26 047 357	521 359 526

Actionnaires	Avant opération		Après émission réservée de 6.250.000 actions nouvelles		Après émission réservée et exercice de 100% des BSA-1		Après émission réservée et exercice de 100% des BSA-1 et des BSA-2		Après émission réservée et exercice de 100% des BSA-1, BSA-2 et BSA-3	
	Pourcentage d'actions	Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'actions	Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'actions	Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'actions	Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'actions	Pourcentage de droits de vote
Genesis Partners	0,00%	0,00%	47,80%	47,72%	31,40%	31,37%	26,80%	26,78%	23,99%	23,98%
Flottant	100,00%	100,00%	52,20%	52,28%	68,60%	68,63%	73,20%	73,22%	76,01%	76,02%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

A la connaissance de la Société :

- Monsieur Jean Berger de la Villardière a indiqué détenir environ 12 % du capital de la Société ;
- un concert composé de 55 personnes a déclaré détenir 15,11 % du capital de la Société.

³ Données présentées avant conversion des OCEANE et exercice des options de souscription d'actions matures (largement en dehors de la monnaie).

D. Modalités pratiques

Calendrier indicatif

19 juin 2009	Visa de l'Autorité des marchés financiers.
30 juin 2009	Assemblée générale de la Société.
21 juillet 2009	Emission et attribution gratuite des BSA aux actionnaires.
22 juillet 2009	Admission aux négociations sur Euronext Paris des BSA. Réalisation de l'Augmentation de Capital Réservée.
23 juillet 2009	Ouverture de la période d'exercice des BSA-1.
24 juillet 2009	Admission aux négociations sur Euronext Paris des actions émises au bénéfice de Genesis Partners.
22 octobre 2009	Clôture de la période d'exercice des BSA-1.
23 octobre 2009	Ouverture de la période d'exercice des BSA-2.
22 octobre 2010	Clôture de la période d'exercice des BSA-2.
23 octobre 2010	Ouverture de la période d'exercice des BSA-3.
22 octobre 2011	Clôture de la période d'exercice des BSA-3.

Personnes à contacter - relations investisseurs

Myriam Segura
31 rue des Peupliers
92100 Boulogne-Billancourt

Tél. : 01.58.17.00.70

E-mail : msegura@anovo.com

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais auprès d'ANOVO, 31 rue des Peupliers, 92100 Boulogne-Billancourt ainsi que sur les sites Internet d'ANOVO (www.anovo.fr et www.anovo-ag.fr) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

E. Attestation d'équité

Le Conseil d'administration a sollicité l'avis d'un expert indépendant sur le caractère équitable de l'Opération pour les actionnaires d'ANOVO. La conclusion de l'attestation d'équité dudit expert est reprise ci-après.

« Cette opération qui confère à Genesis Partners :

- une participation de 47,80 % ramenée à 24 % en cas d'exercice de l'intégralité des BSA,
- un avantage financier résultant du rachat des créances bancaires à 30 % de leur valeur faciale, avantage estimé par action, avant toute fiscalité applicable, à 1,68 € par rapport à 2,40 €, montant correspondant au prix d'émission et au cours de bourse avant toute communication sur la présente opération, avantage qui variera en fonction de l'écart entre le cours de bourse après opération et 2,40 €.

nous apparaît équitable par la prise en considération :

✓ **pour l'augmentation de capital réservée :**

- de l'avantage résultant pour la société Anovo de la réduction de 15 millions de sa dette et du rééchelonnement de son endettement pérennisant ainsi la continuité de son activité, en devant contribuer au maintien :
 - de la confiance des clients,
 - des lignes de crédit à court terme,
 - du crédit fournisseur.
- du prix d'émission de 2,40 euros l'action, conforté par une actualisation de l'approche multicritère de valeur.

✓ **pour l'émission des BSA :**

- de l'avantage résultant pour les actionnaires publics actuels de l'émission des BSA leur conférant en cas d'exercice un effet relatif de l'ordre de 45 % (portant leur participation, post augmentation de capital, de 52, 20 % à 76 %),

Sur la base des critères d'appréciation retenus pour l'appréciation de la valeur du titre Anovo la création de valeur pour le cumul des BSA 1, BSA 2 et BSA 3, s'établit, avant toute fiscalité applicable, dans une fourchette de 2,04 à 3,04 € par action, suivant la valeur du sous-jacent retenue (cours de bourse moyen)

L'exercice de l'intégralité des BSA confère aux actionnaires publics 1,9 action nouvelle pour une action ancienne pour un prix d'exercice de 1,35 € ramené à une action, entraînant un avantage qui variera en fonction du cours de bourse.

- de l'avantage résultant pour la société Anovo de la trésorerie complémentaire que lui apportera l'exercice des BSA, dont le montant maximum en cas d'exercice sur la période de 27 mois s'établirait à 17,5 millions d'euros.

Sur ces bases, les faits intervenus depuis le 30 janvier 2009 ainsi que les modifications apportées aux modalités d'exercice des BSA, ne remettent pas en cause l'opinion exprimée dans nos précédents rapports, selon laquelle cette opération prise dans son ensemble est équitable pour les actionnaires publics de la société Anovo notamment pour la raison qu'elle pérennise la continuité de l'exploitation. »